



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Sous-Préfecture de Brive

Bureau des relations avec les collectivités
locales et des politiques de l'Etat

Affaire suivie par Sandrine Vergnangeal

☎ 05 55 17 69 47

📠 05 55 17 69 40

sandrine.vergnangeal@correze.gouv.fr

Relevé de conclusions

Objet	Commission de Suivi de Site (CSS) de l'usine d'incinération d'ordures ménagères de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE.
Date et lieu	Mercredi 6 décembre 2017 - usine d'incinération de Saint-Pantaléon-de-Larche
Participants	M. Jean-Paul Vicat - Sous-Préfet de Brive M. Christian Reutenauer - DREAL M. Gilles Coudert - ARS Mme Martine Jugie - mairie Saint-Pantaléon-de-Larche M. William Mazerm – Fédération départementale Corrèze environnement M. Jimmy Etori – Usine d'incinération des ordures ménagères M. Marc Chatel – Syttom 19 M. Pierre Pittman – Syttom 19 M. Bruno Bernard – Représentant du personnel M. Daniel Depommier – CNIM M. Mathieu Lion – ATMO Nouvelle Aquitaine Mme Armelle Lebrun – Préfecture de la Corrèze Mme Amina Moussa – Sous-préfecture de Brive Mme Sandrine Vergnangeal – Sous-préfecture de Brive
Commentaires et décisions	En préambule M. le sous-préfet remercie les responsables du site de leur accueil et les membres de la CSS de leur participation. Il laisse ensuite la parole à l'exploitant pour présenter le bilan de l'activité 2016 qui sera par la suite suivi d'un échange sur le fonctionnement de la structure. M. CHATEL, président du SYTTOM 19, rappelle que le syndicat du transport et

du traitement des ordures ménagères de la Corrèze (SYTTOM 19) est propriétaire de l'unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers située sur la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la société CNIM Centre France est en charge de son exploitation.

Il précise que l'usine a connu de nombreuses évolutions depuis ces dernières années.

Depuis 2013, des travaux de modernisation ont été effectués afin d'optimiser la valorisation énergétique des déchets, et depuis trois ans, l'usine est passée à la valorisation électrique. Actuellement, elle valorise plus de 60% de l'énergie produite et s'apprête à valoriser le reste.

L'usine est désormais une véritable unité de valorisation énergétique.

M. PITTMAN, directeur du Syttom, et M. ETTORI, responsable du site, présentent le bilan d'activité 2016 de l'usine.

Les travaux de modernisation réalisés, notamment en 2016, ont permis une nette amélioration de la performance énergétique de l'installation ainsi, qu'une baisse de sa consommation électrique. Des travaux d'embellissement, notamment les peintures de façades, ont également été effectués permettant ainsi à l'usine de modifier son image publique.

La quantité de déchets réceptionnés, par l'usine en 2016, connaît une augmentation de 2,11% par rapport à l'année précédente et, ces déchets sont constitués à plus de 88% par les ordures ménagères. Plus de 99% des déchets traités l'ont été par incinération et le reste par évacuation.

L'accroissement des déchets entrants et traités entraîne une hausse de la production de vapeur et d'électricité.

Il est précisé que ces déchets proviennent de plusieurs sites voir d'autres départements, mais que plus de 69% proviennent de la Corrèze.

Mme JUGIE, conseillère municipale de Saint-Pantaléon-de-Larche, s'étonne de la réception par l'usine de Saint Pantaléon de Larche de déchets provenant de Haute Corrèze alors qu'il existe un centre de traitement à Egletons. L'exploitant précise que les déchets de la Haute Corrèze sont reçus à l'usine de Saint Pantaléon de Larche pour faire face aux arrêts ponctuels de fonctionnement, notamment pour maintenance, de l'usine d'Egletons.

Un contrôle de radioactivité est effectué sur l'ensemble des véhicules entrant dans l'UVE afin d'assurer la protection des travailleurs sur le site ainsi que celle des populations avoisinantes et de l'environnement. Aucun cas de radioactivité n'a été relevé en 2016.

S'agissant de la valorisation thermique, le total de la vapeur produite est en augmentation de 0,3% par rapport à 2015.

Le pourcentage de la vapeur délestée est, quand à lui, en nette diminution, car une part substantielle de la vapeur produite est utilisée pour produire de l'électricité.

La vapeur valorisée est utilisée pour la consommation interne de l'usine, celle de Blédina et, en faible quantité, pour le chauffage des serres de la Ville de Brive situées face à l'UVE.

L'électricité produite est auto consommée par l'usine et, le surplus revendu à EDF.

La production de résidus est composée de plus de 78% de Mâchefers, valorisé au centre de maturation à Mansac, de plus de 13% de Cendres Refiom, traités par OCCITANIS à l'ISDD à Graulhet (81) et, de plus de 8,75% de Férailles, valorisées par la SIRMET.

L'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche a obtenu le renouvellement de la certification ISO14001 et OHSAS18001, les 11 et 12 juillet 2016 .

Un point a ensuite été fait sur les retombées atmosphériques et leur impact sur l'environnement.

Le résultat des mesures pour les dioxines/furances est très inférieur au seuil européen de la directive européenne applicable, et concernant les métaux lourds, il est conforme à la réglementation en vigueur.

Deux contrôles réglementaires des rejets atmosphériques de l'installation ont été effectués dans l'année, dont un inopiné.

Une surveillance permanente de la qualité de l'air est effectuée par Atmo Nouvelle Aquitaine. Il existe 6 sites de mesures : UVE Brive-la-Gaillarde, Lintillac, SIRTOM – La Marquisie, Saint Pantaléon de Larche – Pignot, Tujac et Queyries (blanc).

Les polluants mesurés sont les dioxines et furannes ainsi que les métaux lourds. Aucune anomalie n'a été relevée au titre de la campagne de surveillance 2016.

Après épuisement de réponses aux questions diverses, la séance est levée.

Le sous-préfet de Brive



Jean-Paul Vicat